

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2024

Délibération n°2024.11.230

Redevance spéciale des ordures ménagères – Tarifs 2025

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 8 novembre 2024

Secrétaire de Séance: Hélène GINGAST

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **57**

Nombre de pouvoirs: **15**

Nombre d'excusés: **3**

Membres présents :

Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANÇOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Martine PINVILLE, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Frédérique CAUVIN-DOUMIC à Raphaël MANZANAS, Gérard DESAPHY à Xavier BONNEFONT, Chantal DOYEN-MORANGE à Isabelle MOUFFLET, Valérie DUBOIS à Sophie FORT, Christophe DUHOUX à Martine PINVILLE, Gérard LEFEVRE à Sandrine JOUINEAU, Charlène MESNARD-CALMELS à Vincent YOU, Corinne MEYER à Benoît MIEGE-DECLERCQ, Gilbert PIERRE-JUSTIN à Pascal MONIER, Jean-Philippe POUSSET à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Catherine REVEL à François ELIE, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Marcel VIGNAUD à Didier BOISSIER DESCOMBES,

Excusé(s):

Catherine BREARD, Jean-Claude COURARI, Fabienne GODICHAUD,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_230-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 20/11/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

**DELIBERATION
N°2024.11.230**

Rapporteur : Yannick PERONNET

REDEVANCE SPECIALE DES ORDURES MENAGERES – TARIFS 2025

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : GESTION RESPONSABLE DES DÉCHETS

Enjeux : [20601 -2) RÉDUIRE LES DÉCHETS]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17

Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques : optimisation d'une logistique « Poids Lourds » + amélioration du tri = limitation des extractions de ressources

Par délibération n° 477 du 20 décembre 2007, le conseil communautaire a approuvé la mise en place de la Redevance Spéciale pour la collecte des déchets professionnels pour les entités publiques et privées. Depuis 2020, sur l'ensemble de la Charente, le seuil d'assujettissement à la Redevance Spéciale est de 500 litres pour les seules ordures ménagères résiduelles. La collecte sélective est gratuite. Le tarif 2024, ajusté en raison de l'augmentation des coûts de traitement, est de 75 €/m³.

Pour l'année 2025, plusieurs éléments interviennent dans la proposition de tarif.

Calitom a ajusté l'appel de participation 2024 de GrandAngoulême à un niveau légèrement inférieur à celui de 2023, notamment en raison de la baisse sensible des tonnages d'ordures ménagères résiduelles « OMR » produits sur notre territoire. Ce résultat provient notamment des efforts collectifs en matière de tri à la source des déchets alimentaires.

Par ailleurs, la généralisation du C0,5 en 2025 fait mécaniquement espérer une nouvelle baisse des tonnages d'OMR, par un meilleur tri à la source, rendu possible par l'achèvement du déploiement des composteurs (de tous types) et des points d'apport volontaires pour les particuliers (déchets alimentaires critiques).

Enfin, suite à la cyberattaque que GrandAngoulême a subi en juillet 2023, la comptabilité analytique (cadre « Comptacoût » de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie « ADEME ») n'a pas pu aboutir encore à ce jour.

La mécanique proposée l'an dernier d'ajuster le tarif de la redevance spéciale de l'année n au prix coûtant constaté sur l'année n-2 avec l'outil Comptacoût n'est donc pas possible à cet instant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_230-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 20/11/2024

Pour l'ensemble de ces raisons, et compte tenu de l'impossibilité de déterminer le prix coûtant 2023 et 2024 à venir, il est proposé de reconduire le tarif 2024 de la redevance spéciale en 2025, soit 75 €/m³.

Compte tenu de ces éléments,

Je vous propose :

DE FIXER, à compter du 1^{er} janvier 2025, le tarif de la redevance spéciale des ordures ménagères résiduelles à 75 €/m³.

DE MAINTENIR le principe de la gratuité de la collecte sélective.

Pour : 72 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPTÉ LA DELIBERATION PROPOSEE
--	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_230-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 20/11/2024